

Formation E402 : «Définir les clés d'une bonne gestion des Copropriétés mixtes»

Titre : Définir les clés d'une bonne gestion des Copropriétés mixtes

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les enjeux d'une copropriété gérée avec un bailleur social.
- Permettre aux bailleurs institutionnels de participer à une bonne mise en copropriété.

Prérequis : Toute personne ayant une appétence pour la copropriété.

Public : Tout acteur du parc institutionnel ou bailleur social, syndic-bailleur Agents territoriaux, Opérateurs, Administrateurs ad hoc, Administrateurs provisoires.

Effectif : Minimum 2 participants – Maximum 12 participants

Modalité et délais d'accès :

Retrouvez les dates des prochaines sessions sur www.copropriete-formation.fr

Durée : ½ journée (3,5 heures)

Format : Présentiel et distanciel - inter-entreprise ou intra entreprise.

Intervenant : Expert de l'ARC

Méthodes et moyens pédagogiques :

Méthodes et moyens pédagogiques actifs alternant exposés théoriques, mises en situation et études de cas. À l'issue de la formation, des guides et/ou dossiers techniques sont transmis aux participants.

Modalités d'évaluation :

- Avant la formation, une évaluation des prérequis des participants est réalisée (questionnaire, quiz...).
- Tout au long de la formation, le formateur valide la progression pédagogique des participants à l'aide d'outils d'évaluation (test, questionnaire etc..).
- À l'issue de la formation, les participants complètent un questionnaire d'évaluation des acquis de la formation – évaluation à chaud.
- À l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction (à chaud) est complété par le participant.
- 3 à 6 mois après la formation l'entreprise complète un questionnaire (à froid) sur la mise en pratique des acquis.

Tarif : 720€ net de taxe par participants en inter | Sur devis en Intra

Personne en situation de Handicap : Contacter notre référente handicap Mme Viktoria LAURENT institut-formation@copropriete-formation.fr.

Contenu pédagogique

I. Fonctionnement théorique et pratique de la copropriété

- Les bases juridiques de la copropriété
- Les grands principes posés par la loi du 10 juillet 1965 dont la définition de la copropriété
- Le décret d'application du 17 mars 1967
- Les dernières évolutions législatives et réglementaires
- Le décret comptable et les règles particulières qui s'appliquent aux copropriétés
- Le règlement de copropriété et état descriptif de division
- Contenu et rôle : définition parties communes et parties privatives, les charges, la destination de l'immeuble
- Immatriculation et fiche synthétique le rôle du syndic

II. Fonctionnement financier de la copropriété

- Budget, appels de fonds, régularisations, etc.

III. Syndic- bailleur institutionnel : quels constats ?

- La gestion d'un syndic bailleur : quelle conséquence pour la copropriété ?
- Le contrat-type de syndic

IV. Organes de gestion en pratique

- Les conseils syndicaux : l'importance d'un bon conseil ; dysfonctionnements éventuels ; les relations entre conseils syndicaux et syndics ; l'assistance aux conseils syndicaux
- Les assemblées générales « vues de l'intérieur » : une « fausse » démocratie ? Les « inconduites » de réunion ; les décisions « impossibles »
- Les dynamiques d'une copropriété : comprendre la spécificité des copropriétés mixtes ?
- L'impact de la présence d'un bailleur important, d'un bailleur majoritaire ou d'un bailleur-syndic